

| Typologie de HANDICAP                                | Adaptations et compensations possibles   | Organisation  |
|--|--|---|
| <b>Auditif</b>                                       | Accès à la lecture labiale<br>Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur(trice) etc...<br>Traducteur(trice) ou application LSF (langue des signes française)  | <b>Oui</b> en intra<br>Brief avec le responsable formation                                    |
| <b>Fatigabilité</b><br><b>Trouble de l'attention</b> | Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques<br>Fauteuil/siège adapté<br>Connaître les procédures en cas d'urgence selon le type de maladie  | <b>Oui</b> en intra.<br>Brief avec le responsable formation                                   |
| <b>Moteur (physique)</b>                             | Fauteuil/siège/Souris/clavier adaptés<br>Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR – Personnes à Mobilité Réduite<br>Lieu accessible par les transports en commun – Parking handicapé  | <b>Oui</b> en Intra<br>ou<br>location de salle adaptée<br>Brief avec le responsable formation |
| <b>Visuel</b>  | Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion<br>Mettre un écran individuel à disposition<br>Rendre accessible les supports de cours (police Arial et caractères au minima en taille 16, adapter les couleurs et le matériel pédagogique,<br>Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.) | <b>Oui</b><br>Intra ou Location de salle adaptée<br>Brief avec le responsable formation       |

- Un accueil à temps partiel ou discontinu pourra être proposée, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.
- Pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires, mise en place des adaptations individuelles ou collectives
- Prise en compte des informations fournies par la personne handicapée.
- Dans un parcours d'accès à l'emploi, compléter les informations données par la personne handicapée par celles fournies par différents acteurs : le SPE et les organismes de placement spécialisés, la CDAPH et les organismes participant à l'élaboration de son projet d'insertion sociale et professionnelle.
- Aménagement des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.